N°. 37

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C 26 n° 32 bis

Mr Viguerie chirurg. gagnt maîtrise à l'hôtel Dieu de Toulouse a envoyé il y a quelque tems à l'académie un mémoire dans lequel il traitoit de divers objets, et notamment de l'hydrocèle. il y avançoit que cette maladie, lorsqu'elle a commencé peu de tems après la naissance, étoit susceptible de guérison par le moyen de topiques appliqués sur l'aine, après la répulsion de l'eau qui la cause dans la cavité du ventre. Mr Viguerie confirmoit cette opinion par cinq observations; après quoi, il disoit avoir guéri plusieurs hydrocèles par la méthode de Mr Pott, c.a.d. par la voie du séton. L'examen de ce mémoire avoit fait naître quelques doutes, et l'on avoit pensé dans l'académie que les quatre premières observations n'étoient point assés concluantes, et que Mr Viguerie auroit dû entrer dans de plus grands détails sur les traitemens qu'il avoit faits suivant les principes de Mr Pott. Instruit de ce jugement par la lettre que je lui ai écrite par ordre de l'académie, Mr Viguerie a envoyé un second mémoire sur le même objet dont j'ai été chargé d'en faire l'examen. il revient sur les cinq observations qu'il avoit données, et en joint une sixième. Le détail avec lequel ces faits sont exposés, ne me paroit plus permettre

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 18
d. 5
n°. 35

de douter qu'il y ait réellement des hydrocèles de naissance,
qui comme les hernies de la même espèce ont leur siège dans une
poche qui communique directement dans la cavité du bas ventre,
et qui comme ces hernies peuvent être réduites par une repulsion
analogue au taxis, et contenues par un bandage. Je dois même dire
ici, que depuis que l'académie m'a fait l'honneur de me charger
du mémoire de mon confrère viguerie, un des élèves de ce confrère, actuellement
à paris, m'a fait voir un jeune enfant de cinq à six ans
attaqué de ce genre de maladie, et qu'il a guéri sous mes yeux par
le procédé dont je viens de parler. Après les observations relatives aux
hydrocèles de naissance, m. viguerie donne dans son mémoire les
explications qu'on avoit desiré sur l'emploi qu'il a faite du
séton pour la guérison radicale de l'hydrocèle. il en résulte que
~~[illegible]~~ moyen quoique sûr dans ses effets, ne mérite pas trop de
confiance, eu égard aux accidens graves et menaçans auxquels ~~il~~
donne ~~[illegible]~~ souvent lieu. Ce nouveau travail joint au premier, me
paroit mériter l'approbation de l'académie, puis qu'il fait con-
noître un genre de maladie dont personne n'a fait mention avant
m. viguerie, et qu'il contient des faits d'après lesquels on

peut juger plus solidement qu'on ne l'a fait jusqu'ici d'un des moyens les plus recommandés pour la cure radicale de l'hydrocele. — A Paris ce 9 9bre 1779 Sabatier

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE